EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Pascal GUITTARD, Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Isabelle LAVEST.
Mme Nicaise JOSEPH arrive avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Mme Françoise NOUHEN).
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à M. le Maire.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°50 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A puis revient à l'ouverture du débat du vote B.

Rapport N° 47

MISE EN COMMUN DE LA COMMISSION PERMANENTE D'INDEMNISATION AMIABLE DE LA COMMUNE AVEC CLERMONT COMMUNAUTÉ

Dans le cadre des dommages de travaux publics, la Ville a créé par délibération du 26 septembre 2001, une Commission Permanente d'Indemnisation Amiable qui a été renouvelée par délibération du 27 juin 2014.

Cette instance est chargée d'examiner les demandes déposées par des commerçants ayant subi une baisse importante de chiffre d'affaires durant des travaux réalisés par la Ville et de faire, le cas échéant, des propositions d'indemnisation au Conseil Municipal.

Dans le cadre de la mutualisation des services juridiques, Clermont Communauté a fait connaître son intérêt pour faire examiner par la Commission de la Ville, des dossiers qui relèveraient de travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire réalisés jusque fin 2016. Chaque collectivité prendrait en charge ses indemnisations.

A cet effet, Clermont Communauté a proposé la mise en commun de notre Commission.

Celle-ci serait composée des mêmes membres permanents avec voix délibérative, à savoir :
- Maître Jean-Claude DAVID, Avocat honoraire, Président ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme ;
- un représentant de la Chambre de Métiers du Puy-de-Dôme ;
- un représentant de la Trésorerie Municipale ;
- un représentant de l'ordre des Experts Comptables.

Dans le cadre de la mutualisation des services des Affaires Juridiques des deux personnes publiques, le nouveau service créé continuerait à assurer le secrétariat de la Commission.

Concomitamment, une délibération sera prise en ce sens par Clermont Communauté.

Compte tenu de l'intérêt de pouvoir régler rapidement les problèmes inhérents à tous travaux y compris sur le territoire communautaire, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de valider la mise en commun de la Commission Permanente d'Indemnisation Amiable dans sa forme et dans ses missions étendues.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2016

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN